

COMPTE RENDU

DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application des articles L 2121-15 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Touria DEHMEJ est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

MOTION CONTRE LA FERMETURE DE CLASSES

A l'unanimité s'oppose fermement à l'ensemble des fermetures proposées par l'Inspection d'Académie à savoir :

- d'une classe maternelle à Saint-Marc ;
- d'une classe élémentaire à Saint-Marc ;
- ainsi qu'à la fusion des deux écoles de Saint-Marc ;
- d'une classe maternelle aux Tuileries ;
- d'une classe élémentaire aux Tuileries ;
- et plus particulièrement en ce qui concerne les Tuileries parce qu'après la fermeture le nombre d'élèves s'élèverait à 27 enfants par classe en élémentaire et à plus de 28 en maternelle.

EXERCICE 2010 : DETERMINATION ANTICIPEE ET AFFECTATION PROVISoire DES RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES, EAU, ASSAINISSEMENT, LOISIRS ET CULTURE, PYRAMIDE, SUDEXPO, IMMOBILIER D'ENTREPRISES ET LOTISSEMENT SITE ROMO 1

Le rapport est joint à la présente convocation.

Adopté à la majorité (4 abstentions : M. NAUDION - Mme GIRAUDET - M. DUJARDIN - M. CHERY et 1 contre : - M. GABILLAS)

BUDGETS PRIMITIFS 2011 – BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES : EAU, ASSAINISSEMENT, LOISIRS ET CULTURE, PYRAMIDE ET SUDEXPO, REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES, IMMOBILIER D'ENTREPRISES – LOTISSEMENT SITE ROMO 1 ET CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Les éléments ci-dessous ont été débattus lors des orientations budgétaires du 28/2/2011 et discutés lors de la commission des finances du 11/3/2011.

Budget Principal : les éléments essentiels de ce budget sont :

- la poursuite des programmes d'équipements,
- le recours à un emprunt d'un montant de 1 885 893,75 euros,
- pas d'augmentation du taux des 4 taxes,
- pas d'augmentation du taux de la T.E.O.M,

Le montant prévu des dépenses d'équipements est estimé à 12 726 843 euros (hors reports) et le montant prévu des dépenses réelles de fonctionnement, est estimé à 24 462 031 euros.

Budget eau : ce budget s'élève à 757 433 euros (hors restes à réaliser) en investissement et à 314 060 euros en fonctionnement. La surtaxe communale est fixée à 0,25 €/m³.

Budget assainissement : en investissement 1 129 857 euros (hors restes à réaliser) sont prévus et 973 157 euros sont inscrits en fonctionnement. La redevance d'assainissement est fixée à 0,663 €/m³.

Budget Loisirs et Culture, Pyramide, Sudexpo : ce budget s'élève à 1 552 321 euros (hors restes à réaliser) en investissement et à 868 220 euros en fonctionnement.

Budget régie des transports scolaires : En investissement 36 572 euros (hors restes à réaliser) sont prévus et 102 600 euros sont inscrits en section de fonctionnement

Budget immobilier d'entreprises : ce budget s'élève à 431 350 euros en investissement et à 253 776 euros HT en fonctionnement.

Budget lotissement « Site Romo1 » : ce budget s'élève en investissement à 1 296 935 euros et à 1 520 230 euros en section de fonctionnement.

Les documents des budgets principal, eau, assainissement, Loisirs Culture Pyramide Sudexpo, régie des transports scolaires, immobilier d'entreprises et lotissement Site Romo1 sont joints à la présente convocation.

En raison de l'annualité du budget, nous reconduisons les conventions et leurs annexes avec les associations. Les projets sont joints à la présente convocation.

Adopté à la majorité (5 contre : M. NAUDION - Mme GIRAUDET - M. DUJARDIN - M. CHERY - M. GABILLAS)

PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA VILLE AUX DIFFERENTS SYNDICATS AINSI QU'AUX BUDGETS ANNEXES

Le rapport est joint à la présente convocation.

Adopté à la majorité (4 abstentions : M. NAUDION - Mme GIRAUDET - M. DUJARDIN - M. CHERY et 1 contre : M. GABILLAS)

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2011 : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le rapport est joint à la présente convocation.

Adopté à la majorité (1 contre : M. GABILLAS)

VENTE DE TERRAIN SUR LA ZONE DES GRANDES BRUYERES

La Société CAPIMHO Romorantin envisage de construire un hôtel à la sortie de l'autoroute sur un terrain, cadastré section BX n° 318 de 945 m², que la ville accepte de vendre au prix de 20 € le m². L'implantation se fera sur deux parcelles propriété de 3 Vals Aménagement (ex S.E.L.C.) et de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois. Cette délibération se substituera à celle du 13 septembre 2006. Un plan parcellaire est joint à la convocation.

Adopté à la majorité (1 contre : M. GABILLAS)

3F/SA JACQUES GABRIEL - REHABILITATION LOURDE DE 6 LOGEMENTS COLLECTIFS PLS QUAI SAINT-ETIENNE : GARANTIE D'EMPRUNT - DELAISSEMENT DE 2 PARCELLES RUE PIERRE-FRANCOIS DEBEGUES

Le rapport, la convention et le plan parcellaire sont joints à la présente convocation.

Adopté à la majorité (1 abstention : M. CHERY et 1 contre : M. GABILLAS)

RESTAURATION DU CHŒUR DE L'EGLISE SAINT-ETIENNE : RENOUVELLEMENT DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Un nouveau devis établi par le maître d'œuvre nous amène à représenter à la D.R.A.C un nouveau dossier de demande de subventions pour la réfection du chœur de l'église Saint-Etienne. Le montant s'élève désormais à 2 212 600 € TTC (1 850 000 € HT) et les travaux s'opéreront en 4 phases. Des subventions sont demandées aux autres collectivités.

Adopté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS)

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL CONCERNANT LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DE L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Une subvention est demandée au Conseil Général pour les frais d'études, estimés à 260 000 euros HT, qui seront effectués par un maître d'œuvre pour l'amélioration de l'usine de traitement de l'eau potable.

Adopté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR L'ACHAT D'UN CAR SCOLAIRE

Une subvention est demandée au Conseil Général pour l'acquisition d'un car scolaire en 2010 pour la somme de 117 950 euros H.T.

Adopté à l'unanimité

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA C.A.F. POUR LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

La C.A.F. nous propose le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement concernant le Relais Assistantes Maternelles pour l'année 2011 aux mêmes conditions que celles adoptées fin 2007.

Adopté à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE D'ETUDES SUPERIEURES DE LA RENAISSANCE

En 2005 une convention a été passée avec le C.E.S.R. de Tours pour la numérisation du fonds ancien du Musée de Sologne. Le renouvellement de cette convention nous est proposé avec le C.N.R.S. et l'Université François-Rabelais pour une durée de trois ans renouvelable.

Adopté à l'unanimité

UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES PAR LES LYCEES : AVENANTS N° 9 et 10

Comme chaque année, le Conseil Régional nous propose les avenants actualisant les temps d'occupation des équipements sportifs par les deux lycées.

Adopté à l'unanimité

INSTALLATION D'UN PORTAIL ENTRE LA RESIDENCE DU MOULIN ET LE MUSEE DE SOLOGNE

La ville participe pour 1 000 € à l'installation d'un portail limitant l'accès nocturne à l'arrière de la résidence du Moulin et du Musée selon des conditions d'usage. La somme sera versée au syndic de copropriété.

Adopté à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

Le rapport est joint à la présente convocation.

Adopté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS)